



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2022/2023

PROCES-VERBAL N°30

Réunion du mardi 07 mars 2023

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

MONTREUIL – GYMNASE AUGUSTE DELAUNE – NNI 930489903

Cette installation sportive n'était pas classée.

Installation visitée par M. BAUDUIN et M. ORTUNO membres de la C.D.T.I.S. de Seine-Saint-Denis, le 07/02/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau FUTSAL 2 signée par le propriétaire le 07/02/2023.

Et des documents transmis :

- Plan de masse
- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- P.V. de la Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité du 18/07/2022
- Rapport de visite du 07/02/2023

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau FUTSAL 2 jusqu'au 07/03/2023.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

1.2. Confirmations de niveau de classement

BRIIS SOUS FORGES – STADE MUNICIPAL – NNI 911110101

Cette installation sportive était classée T5 PN jusqu'au 11/10/2022.

Installation visitée par M. BOISNOIR et M. GAUVIN membres de la C.D.T.I.S. de l'Essonne, le 27/02/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement signée par le propriétaire le 27/02/2023 et des documents transmis :

Et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite du 27/02/2023

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau T6 PN jusqu'au 07/03/2033.

Reprise de dossier.

La Commission atteste la bonne réception des tests in situ des installations ci-dessous et transmet à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement :

BOIS D'ARCY - STADE JEAN MOULIN 2 – NNI 780730102

SARCELLES – COMPLEXE SPORTIF NELSON MANDELA 2 – NNI 955850102

CHEVREUSE – STADE OMNISPORTS 1 – NNI 781600101

MONTGERON – STADE DU COSEC M.T. EYQUEM 3 – NNI 914210202

1.3. Changements de niveau de classement

EPINAY SUR SEINE – STADE LEO LAGRANGE 1 – NNI 930310101

Cette installation sportive est classée T5 PN jusqu'au 22/03/2024.

Installation visitée par M. REHOUDJA et M. ORTUNO membres de la C.D.T.I.S. de Seine-Saint-Denis, le 28/02/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la mise en place d'une moquette synthétique et de la demande de classement en niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 28/02/2023.

Et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite du 28/02/2023
- A.O.P.
- Tests in situ du 27/05/2019

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau T5 SYN jusqu'au 07/03/2033.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

COLOMBES – STADE CHARLES PEGUY 3 – NNI 920250203

Reprise de dossier.

Installation visitée par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S. le 06/02/2023 suite à la remise en conformité des installations par la Mairie de Colombes.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement signée par le propriétaire le 19/01/2023 et des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu
- Plan côté des vestiaires
- PV de la Commission de Sécurité
- Tests in situ du 13/03/2018
- Rapport de visite du 06/02/2023

La C.R.T.I.S. constate :

- La conformité des zones de sécurité

- La conformité des buts
- La conformité du tracé des zones techniques

La C.R.T.I.S. confirme la levée l'interdiction de pratiquer le football en compétition officielle sur cette installation et propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 07/03/2033.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

VITRY SUR SEINE – STADE GABRIEL PERI N°1 – NNI 940810201

L'éclairage de cette installation sportive était classé E5 jusqu'au 24/09/2021.

A la demande de la Mairie de Vitry-sur-Seine, contrôle de l'éclairage effectué par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 28/02/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 10/02/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 343 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.53.
- Facteur d'uniformité : 0.72.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 07/03/2025.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

MONTREUIL – GYMNASE AUGUSTE DELAUNE – NNI 930489903

L'éclairage de cette installation sportive n'est pas classé.

A la demande de la Mairie de Montreuil, contrôle de l'éclairage effectué par M. BAUDUIN, membre de la C.D.T.I.S. de Seine-Saint-Denis, le 07/02/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau EFUTSAL3 signée par le propriétaire le 07/02/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 716 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.47.
- Facteur d'uniformité : 0.65.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFUTSAL3 jusqu'au 07/03/2025.

LIVRY-GARGAN – STADE ALFRED MARCEL VINCENT N°2 – NNI 930460102

L'éclairage de cette installation sportive est classé E7 jusqu'au 06/12/2024.

A la demande de la Mairie de Livry-Gargan, contrôle de l'éclairage effectué par M. BAUDUIN, membre de la C.D.T.I.S. de Seine-Saint-Denis, le 06/02/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 06/02/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 208 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.41.
- Facteur d'uniformité : 0.76.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/03/2025.

L'ETANG LA VILLE – STADE DU VAL DES SOURCES – NNI 782240101

L'éclairage de cette installation sportive était classé EEntraînement jusqu'au 09/07/2017.

A la demande de l'Etang la Ville, contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 02/03/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 09/02/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 150 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.54.
- Facteur d'uniformité : 0.71.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/03/2025.

PARIS – STADE CHARLES RIGOULOT – NNI 751150301

Reprise de dossier.

La C.R.T.I.S. constate qu'il s'agit d'un classement initial et n'étant pas en possession de l'étude d'éclairage,

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 121 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0,45.
- Facteur d'uniformité : 0,77.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 10/01/2025.

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

OSNY – STADE CHRISTIAN LEON 2 – NNI 954760102

Reprise de dossier.

La C.R.T.I.S. rend caduque l'avis préalable favorable de l'éclairage de cette installation du 07/02/2023.

La C.R.T.I.S. précise que l'avis préalable ne concerne que le projet de changement de moquette ; les travaux engagés ne concernant pas l'éclairage qui reste en l'état.

CERGY – COMPLEXE SPORTIF SALIF KEITA 1 – NNI 951270601

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de changement de moquette synthétique, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire le 28/02/2023
- Plan de masse du terrain d'honneur de dimensions 105m x 68m
- Cahier des clauses techniques particulières
- Plan de situation
- Plan des vestiaires sous la tribune
- Plan de la tribune

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour une confirmation de classement au niveau T3 SYN.

4. DIVERS

LES ULIS - STADE JEAN MARC SALINIER 1 – NNI 916920101

La C.R.T.I.S. prend connaissance du rapport du délégué de la rencontre 24576965 – ULIS C.O. / BRETIGNY FCS (N3) du 04/03/2023 mentionnant la présence d'une zone de travaux derrière une des lignes de but.

La C.R.T.I.S. rappelle qu'une zone de sécurité de 2.50m minimum est obligatoire derrière la ligne de but et demande à la Mairie des ULIS et au club ULIS C.O. de faire l'aménagement nécessaire pour respecter cette distance de sécurité.

En Copie : 528671 – LES ULIS C.O.

PARIS – STADE POTERNE DES PEUPLIERS – NNI 751130501

La Commission prend connaissance du rapport de l'arbitre de la rencontre 24576600 – PARIS XIII ES / APSAP EMILE ROUX (R1 Elite) du 04/03/2023 concernant le STADE POTERNE DES PEUPLIERS à PARIS. Ce rapport fait part d'un état de dégradation avancé de la moquette synthétique et d'un arrachement d'une dimension de 1m² au niveau d'un des points de pénalty.

La C.R.T.I.S. demande au gestionnaire de l'installation de faire le nécessaire pour le bon déroulement des rencontres et assurer la sécurité des joueurs (opération de maintenance).

En Copie : 551989 – PARIS XIII E.S.